

PROJET PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

I.	HISTORIQUE	P 3
II.	MODALITES D'ACCUEIL	P 4
	1. Horaires	P 4
	2. Financement	P 4
	3. Commission d'admission	P 4
	4. Organisation du multi-accueil	P 4
III.	ROLE ET STATUT DE L'EQUIPE	P 6
	1. Directrice	P 6
	2. Directeur adjoint	P 6
	3. Secrétaire	P 6
	4. Educateur de jeunes enfants	P 7
	5. Auxiliaire de puériculture	P 7
	6. Agents Techniques	P 7
	a. En section	P 7
	b. A l'entretien	P 7
	c. En cuisine	P 8
	7. Assistant maternel	P 8
	8. Vacataires	P 8
	a. Médecin pédiatre	P 8
	b. Psychologue	P 8
	c. Psychomotricien	P 9

IV.	OBJECTIFS	P 10
	1. L'enfant	
	2. La famille	
	3. Le partenariat	
V.	VIE QUOTIDIENNE	P 11
	1. Respect des besoins et bien-être de l'enfant	p-11
	a. Soins	p 11
	b. Sécurité affective et physique	p 19
	c. Développement et éveil	p 23
	d. Socialisation	p 29
	2. Accueil de l'enfant différent	p 29
	a. Enfant en situation de handicap	p 30
	b. Enfant porteur de maladie chronique	p 30
	c. Accompagnement, formation	p 30
	3. Relations aux familles	p 30
	a. Travail et vie de famille	p 30
	b. Respect des familles dans l'éducation	p 31
	c. Accompagnement et soutien à la parentalité	p 31
	d. Temps d'échanges	p 31
	e. Outils de communication	p 33
	4. Partenariat	p 34
	a. Ecole maternelle	p 34
	b. Les « Magnolias »	p 35
	c. C.A.M.S.P.	p 35
	d. P.M.I.	p 36
	e. C.M.P.	p 36
	f. Ecole de formation professionnelle	p 36

HISTORIQUE

Le multi-accueil « les Mini-pousses » est une structure petite enfance gérée par la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône. Cet établissement public est implanté au centre-ville, au 310, rue des jardiniers.

Les initiateurs du projet (Mairie de Villefranche) souhaitaient créer une structure en centre-ville proche de la gare proposant un accueil collectif et familial. Cet établissement devait offrir un accueil atypique au travers des assistantes maternelles. La reprise de l'activité de la structure familiale associative « les petits Lurons » a permis de mettre en place cet accueil dès septembre 2011. Pour l'accueil collectif, l'ouverture aux familles s'est fait en octobre 2011 de façon partielle. En janvier 2012, la totalité des places était ouverte.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'équipement est géré par l'agglomération Villefranche Beaujolais, communauté d'agglomération regroupant 19 communes, permettant l'accès de la structure par l'ensemble des habitants du territoire (*La Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, plus communément appelée Agglo Villefranche Beaujolais se compose des communes suivantes : Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jarnioux, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Etienne-des-Ouillères, Saint-Julien-sous-Montmelas, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux*).

MODALITES D'ACCUEIL

1. Horaires

La structure est ouverte du lundi au vendredi :

- Pour la structure collective de 7h15 à 18h15 pour les accueils réguliers de plus de 20h et de 8h30 à 11h30 ou de 13h30 à 17h30 pour les accueils occasionnels.
- Pour la structure familiale de 6h00 à 21 h00.

2. Financement

La structure est gérée par l'Agglo-Villefranche-Beaujolais qui s'est associée à la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône dans le cadre d'un contrat « enfance-jeunesse », par le biais de la P.S.U.

Dans le cadre du contrat pluriannuel le Conseil Général du Rhône contribue également au financement du lieu d'accueil.

Les parents s'acquittent d'une participation proportionnelle à leurs ressources annuelles, à la composition de leur foyer et à la durée de fréquentation de l'enfant dans l'établissement.

La participation financière horaire s'appuie sur un taux d'effort des familles fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F.) appliqué à leurs ressources mensuelles

3. Commission d'admission

Une commission d'admission se réunit régulièrement et au moins une fois par trimestre pour examiner les demandes. Elle est présidée par le président de l'agglomération ou son représentant et composée :

- du responsable du service âge de la vie de l'Agglo Villefranche Beaujolais ou son représentant,
- des directrices des établissements communautaires et associatifs d'accueil petite enfance,
- du médecin P.M.I. du secteur ou son représentant,
- De la responsable du Pôle accueil des familles.

4. Organisation du multi-accueil

36 places en accueil collectif, permanent ou occasionnel, réparties en deux sections de 18 places : Les « mimosas » de 0 à 18 mois environ et les « coquelicots » de 18 mois à 4 ans.

Les plus petits seront dans un « coin bébé » afin de leur proposer une contenance physique par les barrières, une protection par rapport aux plus grands et une sécurité affective par la présence de référentes. Lorsque l'enfant grandira, il changera de groupe en fonction de son rythme, de son évolution psychomotrice et de sa maturité relationnelle. Les différentes salles (salle « fontaine », salle « coccinelles », salle repas, atrium) permettront de décroquer les groupes et de varier les activités et les expériences.

20 places en accueil familial, réparties chez sept assistants maternels. Des temps de regroupements seront établis selon un planning afin de proposer des moments collectifs aux enfants. Ils se dérouleront sur quatre matinées dans chacune des sections offrant un temps d'échange entre professionnelles de l'accueil collectif et les assistants maternels.

Dans le but de respecter le cadre légal des 2250h/an/employeur, des heures « halte-garderie » seront planifiées en fonction du nombre d'heures effectuées par les assistants maternels sur le mois précédent. Les enfants seront présents sur la section sans leur assistant maternel.

Des « accueils-relais » seront possibles lors des absences des assistants maternels, soit chez un (e) de leurs collègues ou sur la structure collective.

Pour les familles qui le souhaiteraient, l'enfant pourrait passer sa dernière année sur la structure collective afin de le préparer pour l'école maternelle. Il faut que les horaires de travail des parents soient compatibles avec les horaires d'ouverture de la structure collective.

ROLE ET STATUT DE L'ÉQUIPE

1– Directeur

Infirmier puériculteur, il assure la responsabilité de l'équipement dans le respect du cadre réglementaire et de la réglementation de l'Agglo Villefranche Beaujolais. Il est garant du projet d'établissement. Il est placé sous l'autorité de la responsable âge de la vie de l'Agglomération Villefranche Beaujolais.

Il a pour missions de :

- accueillir les enfants et leur famille,
- Gérer l'équipe,
- Assurer la gestion administrative et financière,
- Gérer les locaux,
- Etablir des relations avec les partenaires (PMI, CAMPS, CMP, CAF, Ecole maternelle du secteur, centre de formation, etc...) et les services de L'Agglomération Villefranche Beaujolais.

2 - Directeur adjoint

Educateur de jeunes enfants, le directeur-adjoint a un rôle d'encadrement au niveau de l'équipe, d'accompagnement des assistantes maternelles et d'écoute au niveau des parents. Il doit assurer un suivi des enfants pour un bon développement psychomoteur et affectif. Son temps de travail se répartit à mi-temps entre ses missions administratives et sa présence auprès des enfants.

Il a pour missions de :

- Accueillir les enfants et leur famille,
- Etre garant du projet pédagogique, de sa mise en œuvre et de son application,
- Gérer l'équipe en collaboration avec la directrice,
- Assurer la continuité de direction,
- Accueillir les stagiaires,
- Encadrer et suivre les assistants maternels,
- Travailler en collaboration avec les éducateurs de la structure et les partenaires extérieurs (CAMPS, CMP, école maternelle, école de formation, partenaires culturels).

3 - Secrétaire

Il a pour missions de :

- Assurer l'accueil téléphonique,
- Accueillir les familles,
- Participer à la gestion administrative et financière en collaboration avec la directrice,
- Etre « personne ressource » auprès des assistants maternels au niveau administratif,
- Travailler en équipe pluridisciplinaire.

4 - Educateur de jeunes enfants

Il a pour missions de :

- Accueillir les enfants et leur famille,
- Etre garant du projet pédagogique, de sa mise en œuvre et de son application,
- Assurer la continuité de direction,
- Accueillir les stagiaires,
- Encadrer une équipe pluridisciplinaire au sein d'une section.
- Effectuer les visites à domicile.

Des missions complémentaires viennent s'ajouter pour l'éducatrice de la crèche familiale :

- Encadrer et suivre les assistants maternels,
- Planifier et organiser les temps collectifs,
- Effectuer les visites à domicile.

5. -Auxiliaire de puériculture

Il a pour missions de :

- Accueillir les enfants et leur famille,
- Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant et sa socialisation
- Respecter et répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant
- Travailler en équipe pluridisciplinaire.
- Accueillir les stagiaires,

6. - Adjoint technique

a. En section

Il a pour missions de :

- Accueillir les enfants et leur famille,
- Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant et sa socialisation,
- Respecter et répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant,
- Travailler en équipe pluridisciplinaire.

b. A l'entretien

Il a pour missions de :

- Entretien des locaux,
- Entretien du linge et du matériel,
- Gérer les stocks,
- Venir en soutien aux sections sur les temps forts de la journée,
- Assurer la continuité des missions de l'adjoint technique en cuisine en son absence,
- Travailler en équipe pluridisciplinaire.

c. - En cuisine

Il a pour mission de :

- Préparer les repas,
- Gérer les stocks dans le respect du budget,
- Préparer et réceptionner les commandes,
- Entretien des locaux,
- Travailler en équipe pluridisciplinaire.

7. - Assistant maternel

L'assistant maternel dispose d'un agrément dispensé par le Président du Conseil Général. Employé par l'Agglomération Villefranche Beaujolais, il exerce son activité professionnelle à son domicile ou au sein de l'établissement.

Il a pour mission de :

- Accueillir les enfants et leurs familles,
- Contribuer au développement de l'enfant en veillant à son bien-être, sa sécurité, sa santé et son développement psychoaffectif,
- Participer à la socialisation de l'enfant au travers des temps collectifs,
- Assurer le lien entre la famille et la structure,
- Travailler en équipe pluridisciplinaire.

8. – Les vacataires

a. Médecin Pédiatre

Il intervient un fois par mois (3h)

Ses missions sont prévues par les textes en vigueur :

- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale,
- Contrôler les conditions de vie des enfants,
- Assurer un suivi régulier des enfants accueillis,
- Organiser des réunions d'informations auprès des familles et des professionnels.
- Prescrire des traitements de façon occasionnelle.
- Etablir des protocoles d'accueil individualisé pour les enfants en situation de handicap, maladie chronique ou allergie.

b. Psychologue

Il intervient deux fois par mois à raison d'1h30 par séance.

Il a pour missions de :

- Participer à l'amélioration de l'accueil et la prévention en conseillant le personnel dans le domaine de l'observation et de l'écoute du jeune enfant,
- Participer à des réunions avec l'équipe,
- Intervenir pour des actions de formation.

c. Psychomotricien

Il intervient une fois par mois pour un total d'1h30 en alternance un mois sur deux dans chaque section. Il se déplace chez chaque assistant maternel pour une durée d'1h (total 7h/an).

Il a pour missions de :

- Accompagner les professionnels pour une meilleure connaissance et prise en compte du développement psychomoteur de l'enfant,
- Affiner les pratiques professionnelles pour une meilleure prise en compte de la communication verbale et non-verbale avec les enfants et les familles et les professionnels entre eux.
- Guider les professionnels dans leur posture afin de prévenir d'éventuels problèmes physiques.
- Conseiller l'assistant maternel dans l'agencement de la salle de vie de l'enfant.

OBJECTIFS

1 -L'enfant :

- Respecter les besoins de l'enfant (jeu, repas, sommeil, soins) en fonction de ses rythmes.
- Favoriser son autonomie et sa socialisation.
- Intégrer les enfants différents (handicap, maladie chronique).

2 -La Famille :

- Répondre aux besoins des familles,
- Offrir un lieu de socialisation pour leur enfant,
- Permettre de concilier leur vie professionnelle et familiale,
- Accompagner et soutenir les familles dans l'éducation de leur enfant et dans leurs différences.

3 -Le Partenariat :

- Collaborer avec les différents partenaires exerçant dans le domaine de la petite enfance.
- Organiser des projets avec des structures de proximité.

VIE QUOTIDIENNE

1-Respecter les besoins et le bien-être de l'enfant

a. Soins

a-1- Le repas

Le repas nous évoque à tous de nombreuses :

- Sensations (plaisir, remplissage, éveil des sens, besoin, envie)
- Attitudes (convivialité, socialisation, partage, différences (culturelle, goût, régime alimentaire), échanges, respect (de l'autre, des consignes), autonomie, ...)

Le temps du repas, c'est satisfaire un besoin fondamental : celui de manger, de se nourrir pour que le corps poursuive son développement de manière harmonieuse, pour que l'enfant poursuive sa journée dans une bonne énergie. C'est un temps fort avec une charge affective importante. C'est la raison pour laquelle les professionnels accompagnent l'enfant dans le plaisir de partager, suscitent l'envie de goûter, pour que ce temps-là soit avant tout un moment agréable, au-delà du seul besoin biologique à combler.

Aux Mini-pousses, l'équipe souhaite privilégier trois objectifs à l'égard des enfants, autour du repas :

- Prendre et/ou ressentir du plaisir à manger ;
- favoriser la prise d'autonomie ;
- Partager un moment de convivialité.

Pour répondre aux objectifs :

L'équipe travaille en étroite collaboration avec les parents :

- Pour connaître les habitudes alimentaires de l'enfant (fréquences des repas, type d'alimentation, éventuelles allergies connues...);
- Pour leur rappeler que **les introductions alimentaires se font d'abord à la maison**, et qu'ensuite ils nous informent des nouveaux aliments introduits ;
- Pour les rassurer si leur enfant ou eux-mêmes rencontrent des difficultés sur ce temps-là, et trouver ensemble des solutions.

Ensuite, l'équipe transmet toutes les informations à la cuisinière qui pourra adapter le plan alimentaire de l'enfant en fonction de chaque nouvelle donnée (nouveaux aliments, texture lisse ou moulinée...).

Le plan alimentaire est une base de menus de référence adaptés en fonction des âges et du rythme biologique des usagers d'une structure. Il respecte des normes d'équilibre alimentaire et d'apports nutritifs établis et contrôlés par les autorités sanitaires compétentes. Il est mis en place par la cuisinière qualifiée, et validé par la directrice.

Ce plan alimentaire est appliqué aussi chez les assistants maternels.

a-1-1- Prendre, ressentir du plaisir à manger

Naissance du goût : quelques repères

Chez le nourrisson

- Le nourrisson présente une attirance innée pour la saveur sucrée (manifestation de plaisir), alors qu'il rejettera les saveurs amères et acides (moue de dégoût).
- D'autre part, plus le bébé aura eu d'expériences olfactives et gustatives au cours de sa 1ère année, plus il aura de chance d'apprécier les nouveautés alimentaires qui lui seront proposées par la suite.

Chez le jeune enfant

- Afin de favoriser la découverte des différentes saveurs, et d'initier l'enfant à de multiples expériences sensorielles, il est primordial de lui présenter chaque aliment séparément.
- La composition de l'assiette est importante également. Il sera plus facile à l'enfant d'apprécier les légumes (dans la durée), s'ils lui ont été proposés régulièrement accompagnés de féculents.
- Le jeune enfant est dans la découverte, et par conséquent n'a pas de préjugés sur ce qu'il a dans son assiette. Il est susceptible d'apprécier tous les aliments, et à ce titre d'accepter les goûts forts (ex : ail, roquefort...).

Chez l'enfant après 2 ans

- Entre 2 et 6 ans, 75% des enfants deviennent sélectifs dans leurs choix alimentaires. Cette sélection se fait principalement sur le choix des légumes et des fruits. Cette phase appelée «néophobie (=nouvelle peur) alimentaire» correspond à une phase normale du développement de l'enfant.
Nous voyons les enfants trier les aliments, les examiner attentivement, les flairer et ne les goûter qu'à contrecœur, et en très petite quantité, parfois les recracher.
- La néophobie peut être progressivement diminuée, voire annulée par un apprentissage adapté. Comment ? En rendant familier un produit rejeté et inconnu.
Deux types de familiarisation peuvent être proposés à l'enfant, qui lui permettront dans le temps, non seulement d'accepter des nouveaux aliments, mais aussi de prendre du plaisir à les manger :
 - A court terme : en multipliant les contacts entre l'aliment et l'enfant avant que celui-ci ne soit présenté dans l'assiette (ex : lors d'atelier cuisine). Ces contacts répétés contribuent à éveiller les sens. L'enfant peut toucher, goûter les aliments dans un contexte non contraignant, et souvent ludique (ex : emmener l'enfant au marché, nommer les fruits et légumes, montrer d'où provient l'aliment, montrer l'aliment sous sa forme d'origine...).
 - A long terme : en répétant la consommation du produit dans le temps. Ne pas s'arrêter sur un premier rejet. Refaire des tentatives une fois par mois, sans jamais renoncer, en préparant l'aliment toujours sous la même forme culinaire (en moyenne, il faut 8 à 9 présentations afin qu'un nouvel aliment soit accepté).
Encourager de façon positive ses tentatives à goûter.

a-1-2-Favoriser la prise d'autonomie

L'enfant doit être installé confortablement : table ajustée, les pieds de l'enfant touchent le sol, chaise avec accoudoirs pour les enfants plus jeunes (pour rassurer).

Le passage à table est un temps important dans l'accompagnement des enfants à développer leur autonomie. Au fur et à mesure de l'année qui s'écoule, les adultes proposeront davantage aux enfants de s'investir dans le déroulement du repas : s'asseoir et mettre leur serviette seul, mettre le couvert, se servir et manger seul. Toutes ces prises de responsabilités leurs permettent de se sentir valorisés dans leurs compétences, et les amènent à progresser dans leurs apprentissages.

Lorsque les enfants se servent seuls, l'adulte va les aider à faire la distinction entre les différentes notions de faim (« *j'en veux encore parce que je n'ai pas assez mangé* » : sensation de « ventre vide » : besoin physiologique), d'envie (« *j'en veux encore parce que j'adore les pâtes* » : sensation de plaisir : besoin psycho-affectif) et de satiété (« *je n'en veux plus, j'ai assez mangé* » : sensation du ventre rempli : besoin de plénitude, d'équilibre corps et esprit).

a-1-3-Instaurer un moment de partage et de convivialité

a-1-3-1-Les temps repas des enfants du groupe des bébés/moyens

Le temps de repas des bébés (2mois ½ à 9 mois) est avant tout un temps fort dans la relation à l'enfant, l'échange de gestes et de postures maternantes, de paroles réconfortantes ; c'est un moment de soin individuel privilégié.

Les repas sont échelonnés en fonction des demandes et du rythme biologique de l'enfant : l'enfant ne sera pas réveillé pour manger, et les heures de repas peuvent donc être variables (les repas du midi peuvent s'échelonner de 11h à 13h30 ; il en est de même pour le goûter).

Le matin un temps de collation est proposé. C'est le premier temps de regroupement des enfants, à travers lequel ils s'hydratent et découvrent de nouvelles saveurs (eau, tisane, jus de fruits).

L'équipe adopte des postures professionnelles en fonction des âges des enfants et de leurs observations :

- Du nourrisson jusqu'à ce que l'enfant se mette assis seul, les repas sont donnés dans les bras et sur les genoux de l'adulte, afin d'établir une relation de qualité, individuelle et maternante (permet de renforcer le sentiment de sécurité affective).
Pour les enfants qui ont des difficultés à manger dans les bras, nous leur proposons de prendre leur repas face à l'adulte, assis dans un transat ou un siège adapté. C'est une proposition qui n'est pas systématique, nous réessayons fréquemment la position dans les bras
- Entre 10 mois et 1 an : pour les enfants ayant une bonne autonomie physique (maîtrisent la position assise, le déplacement à « 4 pattes »), et affective (se détachent facilement de l'adulte), nous leur proposons de prendre leur repas assis à table.
Nous sommes vigilants à ce que les enfants aient les pieds à plat sur le sol, ou sur un repose pieds ajusté à leur taille, afin qu'ils se sentent bien assis (perception du centre de gravité) et en sécurité physique, pour manger en toute sérénité.

- Jusqu'à 18 mois environ : suivant leur degré d'autonomie, nous leurs proposons des repas individuels, puis en petits groupes de 2 à 4 enfants.
Nous utilisons la technique de la double cuillère, pour que l'enfant découvre son utilisation et le plaisir de faire seul.
- A partir de 18 mois ou avant si l'enfant est suffisamment autonome, les enfants sont invités à aller prendre leur déjeuner et goûter en salle repas ou une table de 6 enfants leur est réservée.

a-1-3-2-Les temps repas des enfants du groupe des moyens/grands

Une collation est proposée aux enfants entre 9h et 9h15 dans la salle repas par petit groupe avec un adulte. Elle consiste à donner à boire une tisane ou de temps en temps des jus de fruits. Une tisane au parfum différent est proposée chaque jour pour faire découvrir de nouvelles saveurs.

Pour le repas de la demi-journée, il est établi deux services (11h et 11h15) pour que les enfants n'arrivent pas tous en même temps afin de faciliter le calme dans la salle de repas (fermer la porte derrière, respect des groupes installés).

Le goûter se déroule vers 15h30, les enfants encore couchés mangeront plus tard après leur réveil.

Afin de partager un moment convivial, l'organisation du repas se déroule en trois étapes :

Le rituel avant-repas commence par le passage aux toilettes et le lavage des mains, puis les enfants vont calmement jusqu'à la salle repas. Toutefois, l'adulte laissera le choix aux enfants de se tenir par la main, ou encore d'aller seul. L'adulte pourra chanter avec les enfants une ritournelle annonçant le moment du repas. L'objectif étant de s'y rendre dans le calme et ensemble. Arrivés devant la porte de la salle repas, l'adulte accompagnateur lit le menu aux enfants, et leur rappelle les consignes (salle repas=lieu calme, parler doucement, rester assis pendant le temps du repas...). Pour leur confort et leur sécurité et afin de favoriser une arrivée calme dans la salle du repas, les enfants ont leur place attirée. Les places vacantes sont réparties en fonction des demandes des accueils occasionnels ou laissées libres (permettant ainsi de parler de l'absence du copain ou de la copine).

Ce rituel a pour objectif de donner aux enfants un repère dans le temps et l'espace, ce qui contribue à la construction de leur sécurité affective en les rassurant sur les actions à venir, et leur permet de se préparer à ce moment particulier. Ainsi, ils se situent dans l'espace : la salle repas identifiée comme un espace calme, et le temps : fin de matinée, moment qui précède la sieste.

Quant à la notion de plaisir, elle passe par différentes étapes comme l'installation confortable des enfants (comme des adultes) : sur le temps du repas de midi. Les adultes en référence d'une table restent assis le plus possible. Un agent est détaché pour faire le service et apporter son aide en fonction des besoins.

Le passage à table et le respect de l'enfant : Au-delà de la prise d'autonomie, le temps du repas est avant tout un temps de partage et de plaisir. Le partage, notion phare, s'inscrit dans la construction de la socialisation.

Les enfants essaient de rester calmes (parler sans crier), attendent leur tour pour se servir, apprennent petit à petit à partager (faire attention à la quantité lorsqu'ils se servent afin que tous les enfants puissent se servir).

Là encore, l'adulte aura un rôle important au cours du repas, pour rappeler les règles si nécessaire et développer la coopération entre les enfants.

Le respect des consignes est lié aux règles de vie de groupe. Le rappel des règles est nécessaire dans l'apprentissage de la vie en groupe.

Ce temps fort est une étape privilégiée dans la construction sociale des enfants. Chaque adulte rappelle l'importance de respecter les règles et suivre les consignes, afin que le repas se déroule au mieux, dans le calme et la convivialité.

La fin du repas : ce temps est un moment de fragilité pour les petits groupes d'enfants situés à chaque table, comme souvent lors des temps de transition. Les enfants sont restés assis et calmes pendant 45 minutes pour le repas et 30 mn pour le goûter, ce qui favorise le besoin de mouvements. A ceci s'ajoute la fatigue de fin de matinée créant fréquemment une vague d'excitation dans les groupes.

Afin de conserver leur attention jusqu'au bout, et de pouvoir les rassurer sur leur place dans le groupe, l'adulte accompagne les enfants par le rituel de fin de repas qui consiste à la réalisation des tâches suivantes :

- Donner des gants de toilette ;
- Se laver le visage et les mains (si besoin avec l'aide de l'adulte) ;
- Se lever de table lorsque tous les enfants sont prêts
- Ranger sa chaise ;
- Mettre le gant et la serviette de table au panier de linge sale ;
- Se placer devant la porte dans le calme pour retourner en section.

Le rôle de l'adulte est primordial dans la gestion du groupe. Il est garant du bon déroulement du repas, en rappelant les règles, en rassurant les enfants par son écoute et sa disponibilité, en aidant les enfants lorsqu'ils le sollicitent ou que l'adulte remarque une difficulté particulière... L'adulte va maintenir une ambiance calme à table, en parlant à voix basse, en s'intéressant à ce que les enfants lui diront, en goûtant les plats avec eux afin de stimuler leur curiosité. L'adulte a un rôle capital dans l'incitation de l'enfant à découvrir ce qu'il a dans son assiette. Il doit faire preuve de neutralité lorsqu'il s'adresse aux enfants au sujet de la nourriture qui est proposée, afin d'éviter les écueils du refus de manger (ex : l'adulte qui fait la moue en apportant le plat sur la table, ou qui fait une remarque négative concernant le plat du jour en fonction de ses goûts personnels). L'adulte propose mais n'impose pas.

L'adulte a un rôle régulateur : du climat autour de la table, de l'appétit des enfants en fonction de ce qu'ils donnent à observer d'eux, il est garant du cadre, et accompagnateur disponible et bienveillant des enfants.

Le temps du goûter se déroule dans le même cadre avec les mêmes règles vers 15h30.

a-1-3-3-Les temps repas chez les assistants maternels

Le repas se déroule avec les mêmes principes pédagogiques. Le repas pourra être pris soit sur une petite table adaptée ou sur la table de salle à manger avec ou sans la famille. Les assistants maternels vont préparer les repas et les adapter en fonction du plan alimentaire.

a-1-3-4-Les anniversaires

Les anniversaires peuvent être souhaités au sein de la structure (collective et familiale). C'est un instant privilégié pour partager un moment convivial avec les autres enfants, permettre la création d'un gâteau avec le ou les parents, d'apporter quelque chose de chez eux, d'être le centre de toutes les attentions sur un temps défini (souffler les bougies, chanson d'anniversaire repris par les enfants, etc...).

Il est autorisé la fabrication maison des gâteaux avec quelques règles simples :

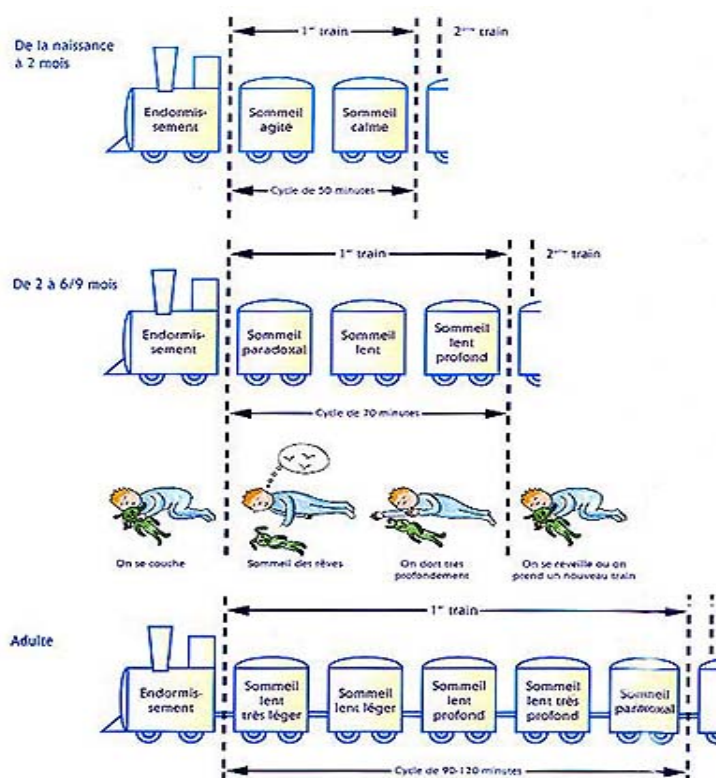
- Gâteau au yaourt ou marbré ou au chocolat ou aux fruits,
- Gâteau industriel autorisé à condition de vérifier les ingrédients (ex : alcool),
- Interdiction des garnitures (crème ou ganache) et/ou fruits à coque (amande, noix, noisette, ...).
- Si apport de boissons, exclusivement des purs jus de fruits.

a-2- Le sommeil

Afin de mieux comprendre le sommeil, il faut savoir qu'il est composé de deux cycles essentiels : le sommeil lent et le sommeil paradoxal. Chaque type de sommeil a sa spécificité.

La structure du sommeil évolue avec l'âge. Ainsi, le sommeil de l'enfant ne sera pas le même que celui de la personne âgée. L'enfant passera notamment davantage de temps que l'adulte en phase de sommeil paradoxal pour satisfaire le besoin de maturation du système nerveux

Le sommeil du nouveau-né est indispensable à une croissance harmonieuse et au développement du cerveau. Il va nettement évoluer au cours des premiers mois pour se rapprocher quasiment de l'organisation du sommeil adulte vers l'âge de 9 mois.



Le temps de sommeil du bébé à la naissance est de 16 à 20 heures. Le sommeil est peu structuré à cette période et les moments de repos s'organisent tout au long de la journée. Durant l'enfance, le sommeil va poursuivre son évolution non pas dans sa structure mais dans sa durée.

Le nouveau-né ne connaît pas encore le rythme nuit/jour et son sommeil est morcelé en de nombreux cycles, soit 16 à 20 par 24 heures.

A la naissance, les cycles durent en moyenne 50 minutes et sont composés de deux phases, à savoir le sommeil agité et le sommeil calme. Deux mois plus tard, le sommeil de bébé se compose en trois stades : sommeil paradoxal-sommeil léger-sommeil lent profond.

C'est à l'âge de 9 mois que les caractéristiques des cycles seront quasiment identiques à l'adulte : durée globale de 90 minutes et enchaînement de 5 phases.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les phases de sommeil paradoxal et de sommeil lent profond sont importantes durant les premières années de la vie.

En grandissant, le besoin de sommeil diminue mais il est tout aussi important que pour le bébé de le préserver afin de favoriser la croissance et l'apprentissage.

De 2 à 4 ans, le besoin de sommeil est en moyenne de 13 heures. Ce sommeil est réparti en deux temps, celui de la sieste d'environ deux heures et celui de la nuit d'environ 11 heures.

Point de vigilance : Il est nécessaire d'être attentif au sommeil de l'enfant d'autant plus qu'il va jouer un rôle primordial à cette période, notamment pour la maturation du système nerveux et la croissance. Pendant la sieste ou la nuit, l'enfant récupère de sa fatigue physique et nerveuse et de toutes les sollicitations qu'il accumule durant sa journée.

Il est donc important de respecter le rythme du sommeil de l'enfant. Chaque enfant qui arrive aux mini-pousses est différent : il possède son propre rythme de sommeil et ses propres habitudes d'endormissement acquis dans les premiers mois de vie dans sa famille.

C'est pourquoi, dès les premiers contacts, le professionnel demande à la famille et prend en compte les habitudes du coucher de l'enfant :

- Rituels d'endormissement (doudou, sucette...)
- Signes de fatigue
- environnement (rideaux clos ou ouverts, petite lumière).

Pour les tout-petits, par l'observation et les informations recueillies lors de l'arrivée de l'enfant, le professionnel repère les signes de fatigue du bébé et le couche autant de fois nécessaire dans son lit personnalisé et toujours à la même place, dans la mesure du possible. Le rituel d'endormissement est également respecté (doudou, tétine, peluche...). Pour être à l'aise, l'adulte déshabille l'enfant pour qu'il ne dorme pas avec des vêtements trop serrés, vérifie l'état de la couche. Le professionnel accompagne ses gestes de paroles apaisantes et verbalise les émotions de l'enfant. Pour un sommeil de qualité, l'équipe veille à ce que la température de la chambre soit comprise entre 18° et 20° C. Le bébé sera couché sur le dos dans un souci de sécurité.

Le professionnel respectera le sommeil de l'enfant et ne le réveillera pas, même pour manger

Si l'enfant dort lors du retour de ses parents, nous les invitons à revenir plus tard.

Un dispositif de « Baby phone » est installé pour que les professionnels puissent agir rapidement en cas de besoin.

Les adultes passent régulièrement (tous les ¼ d'heure) dans les chambres pour s'assurer du bon déroulement du sommeil des enfants.

Pour les plus âgés, le sommeil sera favorisé par l'observation, les informations transmises le matin et par la connaissance des rituels d'endormissement. Le coucher s'effectue principalement en début d'après-midi après le passage aux toilettes ou le change et le déshabillage. Tous ces moments sont verbalisés par l'équipe.

Pour mieux accompagner ce moment de transition, l'adulte propose à l'enfant de se relaxer, feuilleter un livre, écouter de la musique ou une histoire avant de rejoindre sa couchette habituelle avec doudou ou sucette si besoin.

Les enfants sont accompagnés par un adulte qui reste auprès d'eux jusqu'à l'endormissement de tous les enfants et durant leur sommeil si possible. Par sa présence et ses paroles, il apaise les enfants qui ont des difficultés à s'endormir.

La porte de la chambre reste ouverte le temps de la sieste pour que l'enfant puisse se lever seul et regagner la salle de jeu sans réveiller les autres enfants.

Les professionnels laissent aux enfants le temps de se réveiller et avec leur accord, leur propose de s'habiller au bout d'un moment.

Durant l'adaptation et les premiers moments où l'enfant dort dans la structure, les professionnels sont attentifs à reproduire les habitudes d'endormissement décrites par la famille et petit à petit familiarisent l'enfant à adopter celles pratiquées dans les groupes (dormir dans un lit, dans une chambre, au calme). En cas de difficultés, l'adulte propose à l'enfant de dormir sur le tapis ou dans la poussette pendant le temps nécessaire.

a-3- Le change ; la propreté

Les couches des enfants sont changées aussi souvent que nécessaire. Elles sont vérifiées de façon systématique avant le repas, avant la sieste, après la sieste et en fin de journée. La personne référente vérifie les couches des enfants de son groupe, mais peut si besoin être amenée à changer la couche d'un autre enfant.

Le moment du change est un moment privilégié où le professionnel est présent et attentif à l'enfant. Un échange particulier s'établit entre l'enfant et le professionnel, favorable au développement du langage. Il faudra être attentif aux paroles utilisées autour du change (ne pas dire : « *je vais te changer* » ou « *changer la fesse* » mais plutôt « *je vais changer ta couche* »).

A cette occasion, le professionnel en déshabillant l'enfant vérifie son état cutané et repère les éventuels troubles (rougeurs, boutons, etc...).

L'adulte annonce à l'enfant ce qu'il va faire pour ne pas le surprendre en lui parlant et en utilisant la langue des signes. Il lui demande, en fonction de ses capacités, de l'aider durant le change (monter sur le plan de change à l'aide de l'escalier escamotable, soulever le bassin). L'adulte prendra soin de ne pas brusquer l'enfant ou d'adopter des positions inconfortables (basculer l'enfant sur le côté pour lui laver les fesses plutôt que de rabattre les jambes sur le torse).

Lors du change, nous utilisons de l'eau et du savon doux pour les selles comme pour les urines. Les lingettes sont utilisées exceptionnellement lors des sorties extérieures. Les produits tels que le liniment, sont acceptés et apportés par les familles.

L'acquisition de la propreté est en premier lieu une question de mécanisme physiologique. Le système nerveux doit être assez mature pour pouvoir contrôler les sphincters du rectum et de la vessie. Cette maturité est atteinte vers 18 mois environ. On donne souvent comme indice le fait que l'enfant puisse descendre et monter seul un escalier ou qu'il puisse verbaliser ou signer son envie (selles ou urines).

Cette phase du développement arrive environ vers 2 ans, l'âge du « non ». Il est donc important de veiller à ce que cette étape ne devienne pas conflictuelle ou source d'enjeu (ex : échéance de la rentrée scolaire).

Lorsque le professionnel et la famille pensent que l'enfant est prêt, il est proposé à l'enfant d'aller sur les toilettes (ou le pot) à des moments propices (avant/après le repas ou avant/après la sieste) tout en ne le forçant pas.

Lorsque l'enfant commence à demander à aller sur le pot, l'adulte ne doit pas refuser au prétexte qu'il porte une couche. Le professionnel a une attitude bienveillante en accompagnant l'enfant dans sa tentative. Il le félicite sans exagérer même s'il n'y arrive pas : le renforcement positif reste le moyen le plus efficace.

D'un commun accord avec la famille, nous proposons à l'enfant de ne plus mettre de couche lorsque celle-ci est régulièrement sèche au moment du change ou de mettre des « couches culottes ». La verbalisation de tous les avantages à être propre peut également motiver l'enfant. Il est important de dédramatiser les oublis.

L'enfant pourra à tout moment pouvoir remettre des couches sans être culpabilisé : l'adulte accepte la « régression » de l'enfant. Il sera possible de retenter l'expérience quelques semaines plus tard quand l'enfant se sentira de nouveau prêt.

Pour favoriser son autonomie, il est important que l'enfant porte des tenues adaptées pour qu'il réussisse à se déshabiller tout seul (pas de « body », pas de bouton difficile à détacher ni de ceinture). On invite l'enfant à se laver les mains après son passage aux toilettes. Il est important de différencier la propreté diurne et nocturne et d'accepter des différences de rythme d'acquisition entre la maison, chez l'assistant maternel et aux mini-poussettes.

b. Sécurité affective et physique

b-1- Sécurité affective

b-1-1- L'accueil

L'accueil est un moment important lors de l'arrivée de l'enfant que ce soit la première fois ou lors des arrivées quotidiennes. La qualité de l'accueil va favoriser les capacités de l'enfant à se séparer de sa famille et à s'adapter à son nouveau lieu de vie.

b-1-1-1- L'adaptation

Une période d'adaptation est programmée pour les structures familiale et collective sur une semaine. Le premier jour, l'enfant et sa famille sont accueillis pendant une heure par une personne référente ou par l'assistant maternel à son domicile. Le deuxième jour, l'enfant est accueilli seul pendant une demi-heure. Le troisième une heure, le quatrième deux heures avec un repas et le cinquième une demi-journée avec un temps de sieste.

Pour les enfants accueillis en occasionnel, l'adaptation se déroule aussi sur 5 jours. Le premier jour, l'enfant et sa famille sont accueillis pendant une heure par une personne référente ou par l'assistant maternel à son domicile. Le deuxième jour, l'enfant est accueilli seul pendant une demi-heure. Le troisième une demi-heure, le quatrième une heure et le cinquième deux heures.

Selon les réactions de chacun (famille et enfant), les temps d'adaptations peuvent être prolongés. La personne référente ou l'assistant maternel met tout en œuvre pour être lui plus disponible possible pour la famille qu'elle accueille.

Sur la structure collective, cette première rencontre se fait dans la section, dans un endroit un peu isolé pour permettre un temps d'échanges plus calme. La référente note les informations concernant l'enfant sur un document : « le projet individuel d'accueil » qui sera aussi rempli par l'assistant maternel. Elle explique le fonctionnement de la structure et de la section. Elle présente les autres membres de l'équipe.

En structure familiale, les parents et l'enfant seront amenés à faire connaissance avec les membres de la famille de l'assistant maternel, ainsi que des pièces où l'enfant évoluera (chambre, salle de jeux, salle de bain).

Durant les jours suivants, le référent est là pour accompagner l'enfant dans son nouveau lieu de vie. Son rôle est de l'aider à vivre la transition entre sa famille et la crèche. Elle aide l'enfant à se sentir en confiance avec l'ensemble des personnes qui s'occuperont de lui.

Pour les enfants de la section familiale, aucun temps collectif n'est prévu pendant l'adaptation, ni pendant les premiers jours d'accueil. Des temps au sein de la section collective seront programmés avant un premier accueil en halte-garderie.

Lors des temps de regroupement, si l'assistant maternel n'est pas dans la même section que l'enfant, il reste avec lui la première fois. Ensuite, il prend le temps de transmettre les informations du jour en expliquant la situation à l'enfant.

b-1-1-2- L'accueil quotidien

b-1-1-2-1 L'accueil du matin

Les accueils se font par les personnes présentes à l'ouverture de la structure collective.

Les enfants sont accueillis dans l'atrium de 7h15 à 8h15 et, pour les plus grands jusqu'à 9 heures30.

Les accueils se font ensuite dans les sections.

Les informations importantes sont notées dans le classeur. Il est nécessaire d'échanger sur le déroulement de la soirée, de la nuit et du matin à la maison pour permettre aux professionnels de prendre en charge l'enfant sur son temps de présence.

Cet accueil peut prendre un temps plus ou moins important selon les informations que donne la famille. Pour la section des mimosas, pour plus de confidentialité et de confort pour le groupe d'enfant, nous souhaitons qu'il n'y ait pas plus de 2 familles dans la salle. Nous demandons aux autres parents de patienter en les invitant à s'asseoir. Il est important de laisser ce temps à l'enfant et à ses parents d'arriver et de leur dire « *Bonjour* » en nommant l'enfant.

En cas de difficulté de séparation, les professionnels accompagnent l'enfant avec des mots ou des gestes rassurants (Par exemple : énumérer les activités de la journée ou nommer les enfants et les adultes déjà présents).

Les professionnels accompagnent les parents dans la séparation et les incitent à dire « *Au revoir* » à leur enfant. Il est essentiel que le parent signifie son départ afin que l'enfant prenne conscience de son absence.

Au niveau de la structure familiale, l'accueil se déroulera de façon identique au domicile de l'assistant maternel.

b-1-1-2-2-L'accueil du soir

Les départs se font dans les sections jusqu'à 16h45 pour « les coquelicots » et 17h45 pour « les mimosas », puis dans l'atrium jusqu'à 18h15.

En règle générale, la personne s'étant occupée de l'enfant relatera la journée aux familles. Parfois, ce sera un autre professionnel qui transmettra les activités de l'enfant en s'aidant du classeur et des informations de ses collègues. Pour les bébés, cela sera uniquement la référente.

Pour la structure familiale, l'assistant maternel redonnera les informations de la journée à la famille.

b-1-2-Tétine, Doudou

1- Pourquoi un doudou ?

L'attachement à un doudou apparaît presque toujours à la même période : autour de 8 mois, car c'est à ce moment que bébé vit les premières difficultés de séparation. À cet âge, l'enfant commence à réaliser qu'il est une personne distincte de sa maman : le doudou l'aide à mieux vivre cette transition.

Le doudou lui permet de penser à son parent en attendant son retour et de supporter la séparation. Grâce à lui, il acquiert plus d'autonomie et un plus grand sentiment de sécurité devant les situations nouvelles (multi-accueil, parc, docteur, etc.).

Le doudou est donc une sorte de « passerelle » entre le connu (les parents, la maison) et l'inconnu. En le serrant contre lui, l'enfant ressent ceci : « Je ne connais pas cet endroit, je ne connais pas ces gens, mais une partie de mes parents est avec moi, tout contre moi » : le doudou va faire les trajets entre la maison et la structure en emmenant les odeurs connues de l'enfant.

Voilà pourquoi les professionnels appellent le doudou, un « objet transitionnel ».

La succion est avant tout une source d'apaisement et de détente grâce à l'endomorphine (hormone du bien-être) qui sera secrétée à ce moment-là. Le temps d'allaitement peut parfois ne pas être suffisant, et la « tétine » peut être un objet qui permet de combler ce moment de succion. Il ne faut donc pas refuser ces moments de détente aux nourrissons.

2 L'importance de « l'objet transitionnel » chez l'assistant maternel ou à la crèche

Dès l'adaptation, les professionnels échangent avec les familles sur les habitudes de vie de l'enfant. Les parents sont sensibilisés sur l'importance de l'attachement de leur enfant à un « doudou ». Il peut être de différentes formes (peluche, vêtement d'un parent, sucette, bout de tissu), mais il est essentiel qu'il soit choisi par l'enfant.

Toutefois, sucettes et doudous ne sont pas des objets obligatoires. Certains enfants n'en ressentent pas le besoin.

Au multi-accueil, comme au domicile de l'assistant maternel, l'enfant utilise cet objet comme il le souhaite. Il est mis à disposition (ex : « porte-doudou ») pour qu'il puisse de lui-même aller ranger son doudou ou au contraire aller le chercher lorsqu'il en ressent le besoin. Ainsi, l'enfant n'a pas besoin de solliciter l'adulte.

Cependant, l'équipe attache un intérêt tout particulier à donner une place à ces objets en permettant à l'enfant de pouvoir vivre pleinement et sereinement ses activités. L'adulte aidera l'enfant à se détacher progressivement de son doudou/tétine lorsqu'il a établi des liens de confiance.

b-2- Sécurité physique

b-2-1- Bâtiment

En matière de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce que ces établissements soient conçus de manière à permettre la sécurité des personnes présentes dans l'établissement.

Ils s'appliquent également à toutes les phases de la « vie » de l'établissement : conception, construction et exploitation.

- Portes : extérieures ; pour l'entrée, elle s'ouvre par l'intermédiaire d'un visiophone qui permet à l'équipe de s'assurer de l'identité de la personne qui souhaite pénétrer. Pour sortir, un interrupteur à hauteur d'adulte permet d'ouvrir la porte sans que l'enfant puisse le faire de lui-même.

Intérieures ; les portes possèdent des poignées hautes que seul un adulte peut manipuler empêchant les jeunes enfants de sortir des pièces. Les portes sont équipées de « protège-doigts » pour éviter l'écrasement et sont vitrées pour permettre de voir la présence d'un enfant. Elles possèdent un code couleur qui indique la nature de la pièce se trouvant derrière : (orange : pièce d'eau ; violette : pièce de repos ; grise[non accessible par l'enfant] : Buanderie, WC Adultes, rangements).

- Fenêtres : les fenêtres à ouverture basculante sont hors de portée des enfants ; seules des fenêtres fixes ou des baies vitrées sont à leur hauteur.
- Chauffage : se trouve au sol dans les lieux de vie des enfants. Des radiateurs se trouvent dans les chambres, la salle « repas » des enfants et la salle « coccinelles », possèdent des protections angulaires et une paroi froide pour éviter toutes brûlures.
- Jardin : possède une clôture pour protéger les enfants. Les jeux installés sont adaptés à leurs capacités et sécurisés par la pose d'un sol souple amortissant les chutes. Les plantations présentes sont inoffensives et ne présentent aucun danger en cas d'ingestion.
- Mobilier : Pour les enfants, le mobilier est adapté à la taille de l'enfant ; le bois utilisé a été traité et protégé de façon à ce qu'il ne présente aucun risque (peinture et vernis aqueux). Les cloisons verticales permettent de délimiter les espaces et de protéger les plus petits.

Pour les adultes, le mobilier proposé répond à des besoins d'effectuer des gestes respectant des règles d'ergonomie :

- Utilisation de l'escalier sous le meuble de change.
- Tabouret à roulettes
- Fauteuil d'allaitement
- « sièges au sol »
- Escalier : Ils sont composés d'une bande d'éveil de vigilance, de deux main-courantes (enfant et adultes), de marches, de contremarches et de nez de marches. Chaque élément a sa particularité, pour des raisons de sécurité il doit se repérer facilement. Tous matériaux polis ne comportant ni traitement de surface ni élément antidérapant rapporté (notamment béton, pierre, métal, verre poli) sont proscrits. Le dispositif est finalisé par la pose de cloisons avec porte à l'étage.
- Sols : Dans les espaces de vie, les sols sont recouverts de « sols souples ». Dans les pièces d'eau, la cuisine et les bureaux, les sols sont constitués de carrelage antidérapant.
- Eclairages : Toutes les salles de vie de l'enfant (salles de jeu, salles d'eau, salle de repas, chambres) sont équipées de sources de lumières réduisant l'éblouissement.

b-2-2- Décret

Les établissements assurant l'accueil de façon non permanente des enfants de moins de 6 ans sont réglementés par les décrets suivants :

- N°2000-762 du 01/08/2000
- N°2007-230 du 20/02/2007
- N°2010-613 du 07/06/2010

Les décrets précisent les conditions d'ouverture de la structure, la qualification du personnel et la formation, les conditions d'accueil des enfants et de leur spécificité, les contenus du projet d'établissement, du règlement intérieur et du projet social.

c. Développement et éveil

c-1 Le jeu ; les activités

Le jeu est l'activité principale du jeune enfant : quand il est réveillé, il explore le monde qui l'entoure. Le jeu contribue au développement psychomoteur du jeune enfant. Le jeu est source de plaisir, de découverte et de partage. Il permet la communication entre les enfants, développe le langage, la socialisation dans le groupe et structure l'enfant par le respect de règles ou limites.

Dès son plus jeune âge, l'enfant est avide de découvrir tout ce qui l'entoure. En jouant, il prend conscience de son corps. Le jeu appartient à celui qui joue.

A travers le jeu, l'enfant arrive non seulement à recréer le monde et à le comprendre, mais aussi à exprimer des besoins et des désirs profondément ressentis. Le jeu fait partie intégrante de la vie de l'enfant et lui permet d'exprimer ses émotions (tristesse, joie, pleurs...). Il développe chez l'enfant : la confiance, l'autonomie, la concentration, la créativité, la spontanéité et permet aussi de perfectionner des habiletés motrices, d'analyser des situations, de faire des expériences.

Deux types de jeux sont privilégiés aux « mini-pousses » :

- Des « jeux libres » où l'enfant découvre les jouets mis à sa disposition afin qu'il puisse les déballer et les utiliser à sa convenance sous la bienveillance de l'adulte qui n'impose pas de règles.
- Des « activités dirigées » ponctuelles, proposées par l'adulte, où l'enfant aura le choix d'y participer ou pas en fonction de ses capacités, de ses envies et où sa production lui appartient. Un enfant qui observe peut être aussi un enfant qui participe.

Deux fois par mois, l'équipe propose à tous les enfants présents (bébés et grands) l'itinérance ludique. Cela consiste à ouvrir les espaces pour permettre à l'enfant d'évoluer librement et de découvrir différents univers de jeux qui l'utilise à son gré et en faisant librement ses expériences. Les professionnels sont disponibles, rassurants pour l'enfant mais n'interviennent pas dans ses jeux, ni dans ses interactions avec les autres enfants.

Les professionnels des « mini-pousses » observent, proposent et accompagnent le tout-petit à travers différents jeux :

- jeux de transvasement – manipulation (jeux d'eau, riz, semoule ...),
- Jeux sensoriels (instrument de musique, tissu...),
- Jeux de construction (jeu de brique, train...),
- Jeux de motricité (parcours moteur, vélo...) et motricité fine (dessin, perles, encastrements...),
- Jeux de société (Loto, « jeu de l'arbre »...),
- Jeux symboliques (dinette, établi bricolage...).

L'adulte porte de l'intérêt à ce que fait l'enfant, nomme les jouets ou énonce ce qu'il fait tout en laissant l'enfant découvrir par lui-même (L'adulte doit rester à sa place sans rentrer dans l'imaginaire de l'enfant).

Dans la proposition de jeu, le but du professionnel doit être de favoriser un moment de plaisir, parfois partagé, de découverte et non un moment de sur stimulation.

Le professionnel proposera plusieurs fois le même jouet : L'enfant ne va pas utiliser le jouet de la même façon (observation, manipulation, réalisation). Il est encouragé par l'adulte qui laisse l'enfant s'approprier le jouet.

Lors de jeux de société, l'adulte exprime ses émotions (lorsqu'il perd ou gagne) pour donner du sens au jeu et pour permettre à l'enfant de mettre des mots sur ce qu'il peut ressentir.

A certains moments, il y a des situations où il faut que l'enfant arrête une activité : il est important de verbaliser à l'enfant la fin du jeu pour lui laisser le temps d'appréhender ce moment et de s'approprier la consigne sans frustration inutile.

L'enfant doit passer par toutes les étapes de son développement psychomoteur et en fonction de son rythme. Chaque enfant assimile chaque étape de façon différente et certaines peuvent prendre plus de temps que d'autres. Il ne faut pas comparer les enfants entre eux. L'adulte soutient en paroles et enrichit son environnement pour l'aider dans son développement. L'adulte ne doit pas « faire à la place » de l'enfant. Cela rend l'enfant dépendant de l'adulte et ne favorise pas son autonomie. Cela peut être un frein, voire un obstacle aux acquisitions des différentes étapes (ex : asseoir un enfant alors qu'il ne sait pas le faire de lui-même).

L'espace ludique est pensé en fonction de l'âge de l'enfant. Les professionnels des mini-pousses sont vigilants quant au choix des jouets (absence de jeux multifonctions qui font du bruit, aux jeux de société qui ne sont pas ou peu adaptés aux jeunes enfants).

Ranger la pièce avec les enfants avant le repas par exemple est un rituel qui permet de libérer de l'espace de jeu et qui développe des capacités de tri et de repérage dans l'espace.

A domicile, le professionnel adapte une partie de son logement. L'enfant retrouve des bacs ou caisses où les jouets sont rangés par catégories. Son espace de jeu est pensé en fonction de l'âge des enfants qu'il accueille. Il utilise les espaces extérieurs (jardin ou parc urbain) où l'enfant expérimente d'autres jeux.

Au collectif comme au domicile, l'espace de jeu est divisé en plusieurs coins facilement repérables (coin calme, coin dinette, coin de motricité fine, ...).

Pour les plus jeunes, l'espace est unique (section ou pièce de vie) avec une partie de la pièce protégée pour les tout-petits. Pour les plus grands, outre leur salle de vie, d'autres lieux seront investis comme « l'atrium », les « coccinelles », la salle « fontaine » ou le jardin.

La cohérence de l'aménagement de l'espace de jeu est issue du travail de réflexion de l'équipe et tout changement se fera sans bouleverser des repères indispensables.

Une journée type chez les mini-pousses

Ce déroulement se répétant quotidiennement permet aux enfants de se sentir en sécurité et de lui donner différents repères dans la journée.

A partir de 7 h15 est organisé un temps d'accueil avec des jeux libres. Des espaces sont aménagés avec des jouets différents chaque jour (circuit de train, puzzles, encastremements, dinette) pour que l'enfant joue avec la présence sécurisante de l'adulte mais non-interventionniste. Pendant l'accueil des familles par un professionnel, un autre reste auprès des enfants.

Avant de partir dans les sections, l'adulte sollicite les enfants pour aider au rangement des jouets.

A 8 h 15, les enfants des mimosas partent vers leur section. Pour la section des coquelicots, leur départ sera échelonné entre 9h et 9h45. Un temps collation leurs sera proposé. Ensuite, ils découvrent leur section avec des jouets sortis dans plusieurs endroits : des jeux sur table (encastremements, jeux de mémoire), un coin symbolique avec des ustensiles de dinette ; des livres

disposés dans le coin calme ; des jeux de construction, etc... de façon à ce que les enfants occupent tout l'espace.

En accueil collectif, à 9 h 30 les enfants sont regroupés dans le coin « calme » pour un temps chansons. L'enfant peut prendre part au choix des chansons. Pour favoriser le calme, la lumière est réduite et les enfants sont assis sur les coussins ou autour d'une « ronde » de tissus chez les « coquelicots ». Cette activité commence par une chanson qui symbolise le départ des parents. Elle est suivie par une ritournelle de bienvenue où les enfants se nomment les uns après les autres. C'est l'occasion de savoir qui est là (enfants et adultes) et aussi de parler des absents. Ce temps se termine toujours par une ou deux chansons douces, où l'enfant s'allonge avec éventuellement son doudou dans la pénombre de la pièce. Une comptine sur les bisous clôture cette activité. Aux « mimosas », les bébés présents sont invités à partager ce temps.

Entre 10 h et 11 h, des activités sont proposées soit à l'intérieur (salle mimosas, salle coquelicots, salle coccinelles, Atrium, salle fontaine), soit à l'extérieur (jardin, patio, Terrasse).

Les jeux d'eaux se font de préférence dans la salle fontaine ou dehors selon les saisons.

Les activités font appel à la créativité de l'enfant et permettent de développer ses capacités cognitives et motrices. Elles sont souvent en rapport avec les saisons ou les événements festifs de l'année. L'adulte rappelle le cadre, les consignes et explique l'activité qu'il propose aux enfants.

Ensuite, vient le temps du repas à partir de 11h. Entre 12h et 12h30, après déshabillage, un temps calme est proposé. Les couchers seront échelonnés en fonction des besoins de chaque enfant. Un professionnel restera présent.

Les enfants se réveillent doucement sans être bousculés. Les professionnels proposent aux enfants des temps d'activités « libres » jusqu'à l'heure du goûter. Différents jeux ou jouets sont présentés. Pour les enfants qui se lèvent tôt, ces activités peuvent se dérouler dans l'atrium, la salle « fontaine » ou dans le jardin si le temps le permet.

L'extérieur est un lieu de récréation, de découvertes psychomotrices et sensorielles (jardin des saveurs), d'observation, de récolte (petits cailloux), de jardinage (plantations, arrosage), d'explorations.

Après le goûter, différentes animations sont présentées sous forme de jeux libres ou d'activités (dessin, pâte à modeler) dans l'ensemble de la structure.

A partir de 17 heures, les enfants rejoignent par petit groupe l'atrium où un adulte propose des temps calmes (livres, histoires racontées, jeux de circuit ou de construction). Il est présent et disponible pour les enfants dans leurs jeux. Les autres professionnels accueillent les familles lors des transmissions de la journée.

Aux mimosas, c'est dans une ambiance plus feutrée que le tout-petit évolue. Son rythme alterne entre les temps de repos, les temps d'éveil, les temps de soin. Le maternage est plus soutenu. Le professionnel lui parle, lui chante des comptines, privilégie la relation individuelle et en fonction de son évolution, adapte et aménage un espace approprié. Ainsi, il sera installé dans un univers avec des jouets sensori-moteurs placés pour l'inciter à se déplacer et pour favoriser au fur et à mesure ses acquisitions motrices (comme par exemple la marche à quatre pattes, la tenue debout etc...). L'espace est progressivement agrandi lorsqu'il commence à se déplacer (au début lors de moments où les plus âgés sont en temps de sieste). Quand le temps le permet, les plus jeunes peuvent accéder au Patio.

Au domicile de l'assistant maternel, les enfants retrouvent l'espace de jeu en arrivant le matin et peuvent utiliser les jouets qui sont en libre-service.

La relation individuelle est privilégiée et l'enfant vit à son rythme. Dans la matinée, l'assistant maternel demande à l'enfant ses envies de jeux et lui propose différentes activités : chansons, pâte à modeler, gommettes, découpage, histoires, déchirages... L'assistant maternel accompagne l'enfant

dans ses jeux. Selon le temps, elle propose une sortie à l'extérieur. Certains jeux sont sortis à l'initiative de l'assistant maternel (jeux de société) ou à la demande de l'enfant. Avant d'aller se reposer l'après-midi, un temps calme est instauré (histoires, musique douce). L'après-midi, après le goûter, l'assistant maternel organise d'autres activités ou une sortie au parc.

c-2- Le langage

Quelques Notions

De 12 à 18 mois

Les enfants de 12 à 18 mois utilisent des mots simples pour indiquer les choses qu'ils voient et pour exprimer ce qu'ils veulent (par exemple : « encore »). À cet âge, les jeunes enfants aiment souvent regarder des livres, particulièrement ceux qui présentent des illustrations très colorées.

De 18 à 24 mois

À cette étape, le vocabulaire de l'enfant augmente souvent rapidement. Cette période est d'ailleurs parfois appelée « l'explosion du vocabulaire ».

Lorsque les tout-petits disent plusieurs mots, ils commencent à construire des phrases de 2 mots comme « balle papa ».

À ce stade, il n'est pas rare qu'ils montrent du doigt des images dans les livres, et qu'ils nomment et commentent brièvement ce qu'ils voient par exemple : s'il dit « chat », il est intéressant de répondre : « Oui, c'est un chat noir. » Cela le prépare à utiliser les mots qu'il connaît pour construire des phrases plus longues, même s'il ne sait pas encore s'y prendre tout seul. Cela lui permet aussi de se sentir écouté et intéressant. A cet âge-là, nous pouvons leur lire des histoires courtes.

De 2 à 3 ans

Les enfants commencent à assimiler des notions plus abstraites : par exemple, ils comprennent la différence entre « haut » et « bas » ou « grand » et « petit ».

Ils sont également capables de suivre des directives comme : « Va chercher la balle et lance-la-moi. » De plus, ils utilisent fréquemment des phrases de 2 ou 3 mots pour s'exprimer comme : « Papa prend balle », et pour poser des questions comme : « Est où maman? »

Pendant cette période, les enfants peuvent mieux appréhender des histoires simples. Ils peuvent répondre à de petites questions que l'adulte leur pose au fil de la lecture : par exemple, « Où est la maman? », « Qui est là? », « Qu'est-ce qu'il fait, le papa? ».

L'utilisation correcte des pronoms personnels (ex. : je, tu, il, etc.) est une habileté difficile à acquérir. Les pronoms les plus difficiles à maîtriser sont souvent « je » et « tu ». Ainsi, peu à peu, l'enfant passe de « Manger pomme » à « Moi mange pomme » et finalement à « Je mange une pomme. »

L'enfant parle souvent de lui en utilisant son prénom ou « moi ». Il est donc normal que l'enfant dise « Moi veux gâteau » pour obtenir un biscuit. Pour aider l'enfant à progresser, nous utilisons le pronom « je » et non notre prénom lorsque nous parlons de nous-même. Nous employons aussi le pronom « tu » lorsque nous nous adressons à lui. Ainsi, nous disons « Je mange » plutôt que « Nounou mange » et « Tu joues à la poupée » au lieu de « Marie joue à la poupée. »

Pour l'aider à utiliser le « je », nous pouvons nous désigner lorsque nous employons ce pronom ou amenez l'enfant à se pointer lui-même du doigt quand il dit des phrases qui parlent de lui : « Je veux jouer aux voitures », « Je mets mon pantalon », etc. Associer un geste à un mot facilite l'apprentissage.

En conclusion, l'enfant a besoin de sentir la chaleur des interactions de l'adulte, de voir son sourire, de percevoir les intonations de sa voix pour se sentir en sécurité et pour apprendre les bases de la communication. L'utilisation de la télévision ou des DVD, même conçu pour les bébés, n'accélère pas l'apprentissage du langage.

Ce qui se passe aux « mini-pousses »

L'enfant a beaucoup de « choses » à dire bien avant de pouvoir parler !

Les enfants maîtrisent bien plus tôt et plus rapidement les muscles de leurs bras et de leurs mains que ceux de leur bouche. Ils sont capables de communiquer par gestes bien avant de pouvoir le faire oralement. C'est pour cela que l'équipe des « Mini-pousses » s'est formée à l'utilisation de la langue des signes. Elle communique oralement avec le tout-petit en accompagnant la parole par le geste. Cela permet aux enfants dits "préverbaux" de disposer rapidement d'un large vocabulaire pour s'exprimer, être mieux compris et apaiser les tensions en attendant que la parole se mette en place.

La compréhension d'une émotion (peur, colère,...) est facilitée par le signe parce qu'il est très souvent accompagné par l'expression du visage et de la posture du corps.

Des notions abstraites comme les repères dans le temps (hier, demain), les couleurs, les grandeurs se comprennent plus aisément.

Au début, seuls quelques signes sont utilisés comme « maman », « papa », « manger », « encore », « dormir », « changer » dans les gestes quotidiens et aussi à travers les comptines et chansons. L'enfant signe et très vite associe le mot au signe. Si le signe de l'enfant est approximatif, l'adulte va effectuer le signe correct mais ne demande pas à l'enfant de le reproduire : le plus important est l'échange et la communication entre l'enfant et l'adulte. Les deux langages sont complémentaires et l'utilisation de la langue des signes ne retarde absolument pas l'acquisition du vocabulaire oral, bien au contraire.

L'utilisation d'un vocabulaire précis est importante. Pour cela, nous employons un langage approprié pour chaque objet ou action et non un langage « bébé » (par ex. « miaou » pour désigner un chat, « tato » pour gâteau, « miam, miam » pour manger), tout en étant à proximité de l'enfant et en se mettant à sa hauteur (le message n'est pas compris si l'enfant est loin).

L'intonation de la voix est aussi essentielle : parler calmement pour que les enfants arrivent à s'apaiser (chuchoter pendant les repas pour avoir une ambiance calme).

Pour que l'enfant reçoive un message clair, il est nécessaire de lui adresser des phrases affirmatives (par ex. : « mets tes pieds à terre » plutôt que « ne monte pas sur la chaise » ; l'enfant ne retient que « monter sur la chaise »). Pour qu'il ne soit pas surpris par nos actes, nous disons ce que nous faisons à l'enfant en signant. Pour que l'enfant comprenne les consignes, il faut que celles-ci soient simples et ne fassent pas **référence au temps** (par ex. : « avant d'aller jouer finis ton yaourt ») ou qu'elle soit **soumise à condition** (par ex. : si tu as terminé de manger, tu peux aller jouer).

Enfin, dans un souci de respecter l'enfant ou le tout-petit comme une personne à part entière, nous appelons l'enfant par son prénom (pas de diminutif ou de mots affectueux comme « bébé ») et sans se l'approprier (ex : « ma chérie »).

c-3- Les sorties à l'extérieur

Elles peuvent être uniques dans l'année (Pique-nique au Parc Vermorel, défilé du Carnaval, selon un thème) ou régulières (Médiathèque, ludothèque, Auditorium, rencontre l'EPADH « les Magnolias », passerelle avec l'école Manon Rolland).

Elles s'organisent avec des règles d'encadrement strictes : 1 professionnel avec deux enfants. Les stagiaires présentes à ce moment dans l'établissement peuvent accompagner, mais un seul enfant leur sera confié s'ils sont majeurs.

Ces sorties se font généralement à pied ou parfois en poussette en bus, en voiture. Les enfants découvrent les règles de la promenade en ville (utilisation des passages protégés, respect des feux tricolores, monter et descendre un trottoir).

Pour se rendre à la ludothèque, les enfants prennent le bus. Ils découvrent un autre moyen de transport impressionnant par sa taille et perçoivent la ville différemment.

- La médiathèque (1 fois/mois) : les enfants découvrent ici un lieu dédié aux ouvrages pour enfants dans un espace conçu pour accueillir de jeunes lecteurs. Ils peuvent palper, toucher, regarder des livres nouveaux dans des bacs à leur hauteur. Ils apprennent à respecter le lieu et ses règles (le calme et le silence). Ils peuvent choisir un livre, tourner les pages, se le raconter ou demander aux professionnels présents de lui raconter. Avec les adultes, les enfants choisiront des livres qu'ils ramèneront aux mini-pousses pour pouvoir les partager ou les regarder à nouveau dans la structure.
- La ludothèque (1 fois/mois) : Les enfants s'approprient un espace de jeu différent (aménagements, règles) de celui qu'ils ont l'habitude d'explorer aux mini-pousses. Dans ce lieu, un thème y est développé pendant quelques semaines et les enfants peuvent imiter, partager, construire des histoires en utilisant les jouets mis à leur disposition. Différents espaces permanents (coin voiture, coin motricité, coin jeux d'encastrement et puzzles) complètent la salle. Les professionnels présents se rendent disponibles pour accompagner l'enfant dans ses découvertes. Cela peut-être un temps d'échanges avec d'autres enfants.
- Les bambins babillent (5 fois dans l'année) : à l'initiative des concerts de l'Auditorium, différents intervenants musicaux proposent aux enfants et aux familles présentes des animations autour de la découverte d'instruments de musique, ou les entraînent dans l'écoute et la participation aux chansons.
- Les « Magnolias » (1fois/mois) : l'objectif est de créer du lien entre des résidents d'une maison de retraite et des jeunes enfants en partageant des moments conviviaux à travers des chansons, des ateliers de création thématiques et le goûter. Si possible, ce sont donc les mêmes enfants, encadrés par les mêmes professionnels, qui viennent dans la résidence.
- L'école (8 à 12 rencontres) : La proximité de l'école a permis de créer une passerelle entre les enfants fréquentant la structure et les enfants de l'école Manon Rolland. Ces rencontres concernant les enfants qui dépendent de cette école (en fonction de leur domicile et du périmètre scolaire). Elles permettent aux enfants de découvrir l'école dans laquelle ils iront en septembre, de créer des liens avec l'institutrice.

d. Socialisation

On parle de socialisation pour désigner l'intégration sociale de l'enfant. Il s'agit là d'un aspect important du développement de l'enfant puisque la socialisation conditionne l'intégration harmonieuse du futur adulte à la société.

Très tôt, le bébé perçoit le monde qui l'entoure. A partir de 6 mois, le tout-petit montre un intérêt pour ce qui l'entoure : il roule, se déplace sur le dos. Ses mouvements lui font découvrir les autres enfants. Tous les objets et même le copain seront sujets à expérimentation. C'est l'accompagnement du professionnel qui lui fera prendre conscience que le copain n'est pas un objet. Un accompagnement qui doit aider le bébé à découvrir les autres enfants de façon positive. Plus cette relation est multiple, plus il aura d'éléments à sa disposition pour s'ouvrir.

Entre 12 et 15 mois, les enfants jouent côte à côte. Ils s'observent, s'influencent, tout en suivant chacun leur petit bonhomme de chemin. D'ailleurs, ils s'imitent entre eux, tout comme l'enfant imite les adultes. L'imitation chez le petit enfant est sa manière d'apprendre les relations, d'apprendre le monde.

Certains pensent qu'il faut apprendre aux enfants à partager. A ce stade, il n'a pas encore cette maturité psychique pour comprendre la notion de partage. Plus nous protégeons son activité, plus il partagera quand il sera prêt. Nous avons pu l'observer aux « mini-pousses » quand un petit prend le jouet d'un autre, il ne peut pas imaginer que l'autre ne veut pas lui donner. Néanmoins, les conflits, peuvent, dans la mesure où ils ne prennent pas d'ampleur, avoir des valeurs structurantes pour l'enfant. Il est aussi important que l'adulte n'intervienne pas tout de suite dans le conflit pour que les enfants expérimentent, trouvent une solution eux-mêmes. En verbalisant leur ressentis, en proposant d'autres alternatives, l'adulte aidera les enfants à régler le conflit. En bref, si l'adulte agit à la place de l'enfant, celui-ci n'aura pas d'autres alternatives que d'expérimenter à nouveau cette situation.

A partir de 18 mois, l'enfant recherche le jeu à plusieurs, courir, sauter... Il apprécie les rites qui participent à la vie du groupe. La mise en place de rituels et de repères dans la journée aide l'enfant à se socialiser.

La proposition par l'adulte de jeu de règles (type : loto, jeu de l'arbre, danses collectives, etc...) aide à cette perception d'appartenance à un groupe.

Nous savons que la socialisation en collectivité passe par un facteur déterminant : la communication. Il est donc indispensable de travailler le plus tôt possible le langage et de proposer des temps de chansons, d'histoires à partir de livres permettant aussi de travailler les émotions.

2. L'enfant différent

- L'enfant en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique a des désirs, des besoins physiques, physiologiques et affectifs comme tout enfant. L'accueil en collectivité sera le même que celui réservé à tout autre enfant et sa famille, c'est-à-dire un accueil individualisé.
- La place et l'écoute des souhaits des familles restent prépondérantes pour accueillir un enfant différent.
- L'accueil de ces enfants permet également de changer le regard sur la différence et d'apprendre à vivre ensemble dès le plus jeune âge.

a. En situation de handicap

Le projet se construit autour de la demande de la famille. L'équipe apprend avec les parents les gestes spécifiques à adopter avec leur enfant (change, alimentation, etc...). Avec l'accord de la famille, les professionnels s'appuient sur les conseils des partenaires (C.M.P., C.A.M.S.P.) lors de rencontres.

b. porteur de maladie chronique

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document qui organise la vie quotidienne de l'enfant. Il précise ses besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire...) pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé. Il est validé par le médecin pédiatre de la structure

c. Accompagnement, formation

Accueillir des enfants en situation de handicap nécessite de se questionner sur nos pratiques, de les enrichir par des formations ayant pour finalité d'engager une réflexion, de nous permettre l'acquisition de compétences pour accueillir ces enfants en situation de handicap et leur famille :

- Rencontres/échanges avec nos partenaires (C.A.M.S.P., La souris verte,...)
- Formation à des gestes techniques (Hôpital, ...)

3. Relation aux familles

a. Travail et vie de famille

a-1- Accueil régulier

Accueil régulier supérieur à 20 heures hebdomadaires: le contrat d'accueil est établi en deux exemplaires et signé entre les parents et la communauté d'agglomération de Villefranche sur Saône après le prononcé de la décision de la commission d'admission.

a-2- Accueil occasionnel

Accueil régulier inférieur ou égal à 20 heures hebdomadaires : un contrat d'accueil régulier peut être souscrit auprès de la directrice de l'établissement en fonction des places disponibles.

Accueil occasionnel: en fonction des places disponibles, des enfants peuvent être accueillis avec ou sans réservation tous les jours.

b. Respect des familles dans l'éducation

Respect du cadre familial dans la conception de l'éducation de leur enfant, sans jugement et en accord avec le projet professionnel et le projet pédagogique.

c. Accompagnement et soutien à la parentalité

Quelques notions

La parentalité c'est « L'ensemble des savoir-être et des savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en différentes postures, paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant mais aussi en autorité, en exigence, en cohérence et en continuité » (citation de *Di Ruzza*)

Cette définition décrit l'ampleur de la tâche à laquelle les parents et futurs parents feront face.

L'accompagnement à la parentalité s'inscrit en amont de l'apparition de toute difficulté et s'adresse à tous les parents qui s'interrogent sur l'éducation de leurs enfants au quotidien. Le soutien à la parentalité est lui plus souvent associé aux actions et dispositifs qui s'adressent aux parents vivant des situations spécifiques.

Durant les temps d'accueil, les professionnels sont attentifs aux transmissions des familles concernant les moments quotidiens (repas, sommeil, agressivité, règles, activités, etc...) qui peuvent engendrer des tensions, soit à la maison ou au sein de la structure.

L'objectif est commun : accompagner les parents ou l'un d'eux dans la mobilisation de leurs capacités éducatives et relationnelles avec leur enfant ou de les restaurer dans cette capacité.

Il est primordial de susciter la collaboration entre parents et professionnels pour un partenariat éducatif (Co éducateurs). La compréhension des interactions qui se jouent entre les membres de la famille (père, mère, enfant) et leur environnement proche permettent la connaissance de la matrice familiale (autorité parentale, histoire de la famille et les actions quotidiennes). Elle permet de travailler avec la richesse des ressources familiales, et non sur les difficultés. Cette collaboration reconnaît les parents dans leurs compétences, les aide à prendre confiance dans leur savoir-faire si besoin.

d. Temps d'échanges

d-1 Informel

d-1-1- administratif

Possibilité de rendez-vous individuel pour des échanges informels ou pour évoquer une situation particulière avec le (la) directeur (trice).

d-1-2- financier

Contrat d'accueil régulier

Ce contrat est obligatoire dans le cadre d'un accueil régulier. Il peut être révisé au mois ou au trimestre. Ce contrat d'accueil est exprimé en 1/2 heure et correspond à une réservation de place. Les heures supplémentaires sont facturées à la demi-heure. Il comporte les éléments suivants :

- volume horaire réservé par mois,
- planning hebdomadaire avec les horaires de présence,
- Périodes contractuelles,
- Absences prévues.

Contrat d'accueil occasionnel

Les factures correspondent aux heures réalisées. Toute heure réservée et non annulée dans le respect du délai de prévenance (avant 8h30 pour le matin, avant 13h30 pour l'après-midi) est due.

Participation financière

Le calcul de la participation financière s'appuie sur un **taux d'effort** fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales fixé en fonction de la constitution de la famille et appliqué aux ressources de la famille.

Modalités de paiement

Une facture est remise au(x) parent(s) à la fin de chaque mois, payable avant le 10 du mois suivant.

Les familles peuvent payer uniquement auprès du directeur, directeur-adjoint ou du secrétaire en espèces, par chèque libellé à l'ordre du Trésor public, ou par CESU (Chèque Emploi Service Universel).

d-1-3 Réunion

Une réunion de rentrée est proposée aux familles. Elle se divise en trois parties :

- Une première partie avec présentation de l'équipe et rappels administratifs et financiers.
- Une deuxième partie avec le médecin sur les maladies hivernales (laryngite, gastro-entérite, bronchiolite, etc...) et les risques des écrans pour l'enfant.
- Une troisième partie dans la section où l'enfant est accueilli afin d'échanger sur le quotidien des enfants. Pour la structure familiale, les parents seront accueillis dans la salle coccinelles avec l'éducateur de jeunes enfants, les assistants maternels et le directeur.

d-2-Temps festifs

Différentes activités sont organisées et proposées par l'équipe tout au long de l'année : carnaval, ateliers fête des parents, fête de l'été et fête de Noël.

Tous ces temps permettent de se retrouver et d'échanger d'une façon informelle et conviviale.

Les ateliers fête des parents permettent à l'enfant et son « parent » (père, mère, grands-parents, oncle, tante, etc...) de réaliser ensemble un cadeau pour l'occasion.

d-3-Bébéthèque

La bébéthèque se déroule tous les vendredis après-midi de 16h30 à 18h00. Elle permet aux familles de pouvoir emprunter des livres et/ou les lire sur place.

Objectifs :

Découvrir le livre à travers la mise en place d'une bibliothèque de prêt.

Faciliter l'accès au langage et aux échanges par la médiation du livre : Enrichissement du vocabulaire et développement de l'imaginaire.

Permettre de coordonner des mouvements complexes (tourner les pages, soulever les rabats, etc...).

Reconnaître et exprimer des concepts aussi abstraits que les émotions.

Faciliter les échanges entre enfants/parents et/ou parents/professionnels sur des problématiques quotidiennes (propreté, sommeil, émotions, etc...).

Moyens :

Posséder un stock de livres à emprunter :

- évoquant les thèmes de la vie quotidienne
- favorisant l'imaginaire
- enrichissant le vocabulaire

d-4-Sorties extérieures

Les parents peuvent accompagner leur enfant lors des sorties organisées en extérieur (ludothèque, médiathèque, carnaval, pique-nique).

e. Outils de communication

e-1-Outils de communication et échanges avec les familles :

e-1-1 Temps d'échange avec les familles

Ces moments offrent une possibilité aux parents de relater les événements concernant le temps passé à la maison (repas du soir, nuit, maladie éventuelle, traitement donné, matin). Le soir, les professionnels retransmettent le déroulement de la journée (repas, sommeil, activité, maladie, traitement, etc...). Il peut être un temps d'accompagnement sur des situations particulières avec une écoute privilégiée.

e-1-2 Transmission écrite

- Cahier ou classeur de transmission, support qui permet d'assurer une continuité dans les soins apportés à l'enfant (repas, sieste, activité, soins d'hygiène) cf. annexe.
- Fiche d'évacuation journalière pour la collective et feuille de présence pour la familiale avec heure d'arrivée et de départ pour chaque enfant, signature des parents.
- Tableau de rythme, accroché au mur de la salle de jeu des "mimosas", support qui permet de visualiser rapidement les besoins de l'enfant.
- Projet individuel : support lors de l'adaptation avec les parents sur les habitudes de vie de l'enfant (motricité, alimentation, sommeil, langage et communication, propreté) avec une annexe sur l'évolution psychomotrice de l'enfant et de ses besoins.

- Récapitulatif mensuel des regroupements, ateliers, halte-garderie sont transmis aux assistants maternels et aux parents.
- Calendrier trimestriel (3 à 4 mois) rempli par les familles indiquant les besoins de garde.

e-2- Outils de communication au sein de la structure :

- Tableaux dans l'atrium :
 - Trombinoscope permettant d'identifier le personnel et leur fonction.
 - Panneaux d'informations diverses, étagères à documentation, Paperboard à viser informative et participative sur des événements festifs.
 - Affichettes pour donner dates et heures des événements.
- Affichage sur la porte du réfectoire des menus et recettes permettant aux familles de consulter les repas prévus pour la semaine. Toutes les recettes de la cuisinière sont à disposition des parents sur demande.
- Affichage sur les portes des sections :
 - présentation des stagiaires avec leur temps de présence dans la structure.
 - Affichette informative : prévention du soleil, vêtement de rechange, maladie contagieuse.
 - Support informatif sur la présence de l'équipe au cours de la journée. Pour la section des bébés/moyens, ce panneau permet d'identifier les personnes référentes des plus petits (matin-soir).
- Affichage sur les casiers : 3 « magnets » d'identification de l'enfant sont à la disposition des parents sur un grand tableau à côté des casiers. Les magnets sont à apposer par les parents sur le casier, sur le porte-manteau et dans le casier.
- Une signalétique est présente au sein de la structure sous forme de petites abeilles qui guident les parents dans les différents lieux de vie de la crèche.

4. Partenariat

a. Ecole maternelle

Rencontres entre l'école Manon Rolland et la structure des Mini-Pousses :

Objectifs :

- Rencontrer le lieu qui va accueillir l'enfant lors de sa future scolarité.
- Travailler en partenariat avec l'école.
- Adapter progressivement l'enfant à l'école.
- Rassurer les familles.
- Intégrer les enfants porteurs de handicap selon un protocole déterminé entre la crèche et l'école.
- Prévoir un bilan des rencontres au mois d'octobre de l'année écoulée (fev.-sept).

Moyens :

- Organiser des temps de rencontres à l'école et à la crèche.
- Rencontres entre l'école et le multi-accueil pour connaître les locaux et les enfants (planning établi en début d'année)
- Etablir le contenu de chaque rencontre.
- Etre présent le ou les jours de rentrée scolaire (forme à déterminer)

Journée type échanges crèche/école :

- Arrivée vers 9h
- Chants ensemble
- Collation
- 10h, activités (5 ateliers) avec environ 8 enfants par ateliers mixés crèche/école. Le thème de l'atelier est imposé. Une fiche sera préparée avec le nom et l'enfant et l'atelier.
- L'enfant tourne sur deux ateliers dans la matinée.
- Les enfants qui iront à Manon Roland seront mis en priorité sur les ateliers encadrés par l'ATSEM et l'institutrice.
- Les 5 ateliers : 2 ateliers « traces » (peinture ou gommettes ou dessin,...), 1 atelier cuisine, 1 atelier psychomotricité, 1 atelier loto.

Journée type échanges école/crèche :

- Le temps de présence est de 8h45 à 10h45.
- Inclusion des enfants dans les activités du jour
- Temps récréation.

b. Etablissement Résidence « Les magnolias »

L'établissement « les magnolias et le multi-accueil « les mini-pousses » ont établi une collaboration ensemble pour organiser des rencontres régulières tout au long de l'année (de novembre à juillet). Elle concerne une dizaine de résidents identifiés par l'animatrice des « magnolias » et un groupe de 6 enfants accompagnés par trois adultes des « mini-pousses ».

Les rencontres sont prévues le mardi et une fois par mois de 15h00 à 16h30.

Elles se déroulent, en général, aux « Magnolias », mais les résidents viennent aussi aux « mini-pousses », pour la chasse aux œufs et à la fête de l'été.

Le planning est défini lors d'une réunion entre les deux partenaires, ainsi que le contenu des activités. Dans un souci d'efficacité et de pertinence vis-à-vis des compétences des enfants, le matériel utilisé est apporté par l'équipe des mini-pousses.

Objectifs :

- Créer du lien avec les personnes âgées.
- Partage de moments conviviaux.
- Partage et échange par la parole entre les différentes générations.
- Apprentissage et échange par le chant.
- Participation et entraide lors d'une activité manuelle autour d'un thème en rapport avec les saisons ou les temps forts de l'année.
- Découvrir un lieu différent des « mini-pousses ».
- Partager le repas ou le goûter.

c. C.A.M.S.P.

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) interviennent auprès des enfants de 0 à 6 ans présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées.

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) exercent des actions de dépistage des déficits ou handicaps, de prévention de leur aggravation et de rééducation par cure ambulatoire. L'ensemble de ces actions cherche à favoriser l'insertion du jeune enfant dans son milieu familial et social (ex : établissement d'accueil du jeune enfant), et à soutenir son développement harmonieux.

Des échanges sont mis en place entre la structure et l'éducateur de jeunes enfant ou le psychomotricien du C.A.M.S.P. et la famille pour assurer un suivi des enfants porteur de handicap accueillis. Ils peuvent être interpellés à tout moment lors de questionnements de la part de l'équipe (téléphone, réunion d'équipe), lors de bilans sur l'accompagnement de l'enfant.

d. P.M.I.

La PMI est gérée par le Conseil général.

Les missions de la P.M.I. sont :

- Mesures de prévention médicales, psychologiques, sociales et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et des enfants ;
- Actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de six ans et accompagnement des familles.
- Surveillance et contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ainsi que des assistantes maternelles.

Les personnes pouvant utilisées les services de la P.M.I. sont :

- Adolescents, jeunes adultes, futurs parents
- Femmes enceintes
- Enfants de moins de 6 ans

Un travail de collaboration est mis en place entre la P.M.I. et la structure d'accueil pour apporter des solutions auprès des familles suivies par les services de la P.M.I.

e. C.M.P.

Le Centre Médico-Psychologique est un service de soins public administré par le centre hospitalier de St Cyr au Mont d'Or.

Il organise des actions de prévention et de diagnostic lors des consultations, des soins ambulatoires et des interventions à domicile. L'équipe est pluridisciplinaire. Elle regroupe des médecins psychiatres, des psychologues, des infirmières, des assistants sociaux, des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des orthophonistes et des éducateurs spécialisés.

Des rencontres s'organisent autour des enfants suivis au C.M.P. accueillis en structure petite enfance en accord avec les familles. Des observations intra-structure peuvent être mises en place, à la demande de l'équipe et avec l'accord des parents.

f. Ecole de formation professionnelle

Au cours de l'année scolaire, la structure accueille des stagiaires de différentes formations en rapport avec la petite enfance (CAP petite enfance, Auxiliaire de puériculture, Educateur de Jeunes Enfants, Infirmière Puéricultrice, préparations aux concours, la filière Service Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT), ...).

Le stagiaire sera encadré par une personne référente qui l'accompagnera tout au long de son stage dans ses apprentissages. Un bilan sera effectué en fin de stage par le référent et le directeur de la structure.